

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 22 - 26 octobre 2001**

## PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2001/8/6**  
19 septembre 2001  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## PROGRAMME DE PAYS— SÉNÉGAL (2002–2006)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour  
l'Afrique de l'Ouest (ODD):

M. M. Aranda da Silva

Attaché de liaison principal, ODD:

M. T. Lecato

tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



# Résumé

Le Sénégal est un pays sahélien à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) classé parmi les pays les moins avancés (PMA)<sup>1</sup> et les pays pauvres très endettés. Son revenu national par habitant était de 553 dollars E.-U. en 1999, avec une population estimée à 9,68 millions d'habitants et un taux de croissance de 2,7 pour cent par an en 2000. Le Rapport mondial du PNUD sur le développement humain pour 2001 classe le Sénégal au 145ème rang sur un total de 162 pays, pour l'indicateur du développement humain, et au 130ème rang sur 146 pays, pour l'indicateur sexospécifique du développement humain.

La pauvreté touche au Sénégal environ 30 pour cent des ménages, et deux tiers de la population pauvre sont des femmes. La situation alimentaire se dégrade depuis les années 90, avec un apport calorique moyen de 2 100 kilocalories par jour<sup>2</sup> et une diminution de la fréquence et de la qualité des repas. La pauvreté liée au manque de formation (l'analphabétisme touche 65 pour cent de la population dont 75 pour cent de femmes) a des répercussions négatives sur l'état de santé, l'hygiène et la nutrition. En milieu rural, un certain nombre de facteurs négatifs (conditions climatiques sahéliennes, exode rural, dégradation de l'environnement, etc.) contribuent également à aggraver la vulnérabilité alimentaire des plus pauvres.

Le présent programme de pays appuiera la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement, dans les zones les plus vulnérables des quatre régions au sud du pays et dans une vingtaine de centres urbains, grâce à trois activités fondamentales: l'assistance au Programme de renforcement de la nutrition (PRN), l'éducation de base et la formation, ainsi que la prévention des crises. Une activité complémentaire est prévue afin d'étendre les actions de formation.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays porte sur les objectifs 1, 2 et 4:

- Permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes.
- Permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation.
- Atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

Le présent programme de pays se fonde sur le schéma de stratégie de pays (SSP), le bilan commun de pays révisé, publié en juin 2001, et les résultats des consultations menées avec les

<sup>1</sup> Décision de la 55ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies (15 mars 2001).

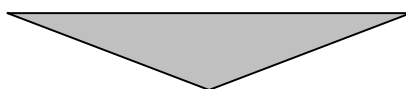
<sup>2</sup> Comparé aux 2 400 kilocalories recommandées par la FAO.



bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs et les ONG. Le cycle et l'orientation du programme de pays sont harmonisés avec ceux du Plan-cadre révisé des Nations Unies pour l'aide au développement, dont la publication est prévue pour décembre 2001.

Pour le programme de pays proposé pour le Sénégal, qui couvre la période 2002-2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 21,8 millions de dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs (COD) de base, et de 9,6 millions de dollars pour des activités complémentaires.

## Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays établi pour le Sénégal (2002–2006)  
(WFP/EB.3/2001/8/6).



## ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM

1. Le schéma de stratégie de pays (SSP) pour le Sénégal a été soumis pour examen au Conseil d'administration en février 2001. Le présent programme de pays tient donc compte de ce SSP ainsi que des recommandations faites par le Conseil. Les changements apportés par rapport au programme de pays précédent incluent notamment une réduction du nombre d'activités, une plus grande concentration des interventions sur les secteurs sociaux en conformité avec la stratégie du gouvernement, l'introduction d'une activité de prévention des crises et celle d'une composante d'alphabétisation et de formation en milieu urbain ainsi que le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation.
2. La pauvreté touche environ 30 pour cent des ménages sénégalais, 48 pour cent de leur budget familial étant consacré à l'alimentation; les femmes représentent environ les deux tiers de la population pauvre. Le Sénégal est ainsi confronté à une augmentation constante de la malnutrition, liée en partie à un faible suivi nutritionnel des enfants et à une méconnaissance de leurs besoins alimentaires. L'analphabétisme, qui touche 44 pour cent des femmes, et le manque de formation ont des répercussions sur l'état de santé, l'hygiène et la nutrition. En milieu urbain, le manque d'accès à l'emploi est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire. Enfin, un certain nombre de facteurs négatifs —dont les conditions climatiques sahéliennes, l'exode rural massif et la dégradation de l'environnement— provoquant des crises alimentaires répétées (liées notamment aux phénomènes cycliques de sécheresse et d'inondations) contribuent à aggraver la vulnérabilité alimentaire des plus pauvres en milieu rural.
3. Le programme du PAM au Sénégal pour les années 2002–2006 s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il vise à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables, en particulier des femmes et des filles, avec les objectifs suivants:
  - contribuer à la diminution de la malnutrition;
  - promouvoir la dimension éducation/formation du développement;
  - renforcer les capacités de prévention et de réaction face aux crises.
4. Pour ce faire, le programme de pays prévoit trois activités fondamentales. L'activité fondamentale "santé/nutrition" visera à satisfaire durablement les besoins nutritionnels des groupes les plus vulnérables (femmes enceintes, mères allaitantes et enfants en bas âge). L'activité fondamentale "éducation/formation" visera dans le secteur formel à éliminer la faim immédiate chez les élèves, à accroître le nombre d'inscriptions scolaires, l'assiduité et la poursuite des études, en particulier en ce qui concerne les filles. Dans le secteur non-formel, il s'agira d'alphabétiser et de former en priorité des femmes et des jeunes en milieu urbain, afin de leur faciliter l'accès à l'emploi ou à des activités génératrices de revenus. En milieu rural, l'activité de "prévention des crises" devrait augmenter les disponibilités alimentaires par le biais d'actions de protection des ressources naturelles et l'amélioration des facteurs de production.
5. Le présent programme de pays reposera notamment sur l'approche participative et la responsabilisation des communautés, la mise en oeuvre des Engagements du PAM en faveur des femmes et le renforcement des partenariats. Soixante pour cent des bénéficiaires de l'aide alimentaire seront des femmes et des filles. Le programme répondra aux besoins de base des femmes en leur offrant un accès préférentiel aux ressources, un suivi sanitaire



et nutritionnel adapté à elles et à leurs enfants, et un accès égal à l'éducation et à la formation.

6. Le ciblage géographique des interventions du PAM résulte d'une étude menée par le PAM en 1995–1996 et mise à jour en avril 2000 ainsi que d'une étude spécifique sur la vulnérabilité en milieu urbain, menée fin 2000. Les départements retenus comme étant les plus vulnérables sont au nombre de neuf dans les quatre régions au sud du pays: Kaffrine (région de Kaolack: Sine-Saloum<sup>3</sup>), Tambacounda et Kédougou (région de Tambacounda: Sénégal oriental), Vélingara, Kolda et Sédhiou (région de Kolda: Haute Casamance), Ziguinchor, Bignona et Oussouye (région de Ziguinchor: Basse Casamance). Une vingtaine de villes sont également ciblées.
7. Les bénéficiaires directs de l'aide alimentaire sont: i) les femmes vulnérables et les enfants en bas âge souffrant de malnutrition dans les quartiers urbains défavorisés; ii) les enfants en âge préscolaire et scolaire dans les zones urbaines et rurales identifiées comme les plus vulnérables; iii) les jeunes chômeurs généralement analphabètes et non qualifiés en milieu urbain; et iv) les groupements paysans dans les zones rurales à forte vulnérabilité.
8. Étant entendu que la vulnérabilité est un concept dynamique, à l'initiative conjointe du gouvernement et du bureau du PAM au Sénégal, des enquêtes seront lancées pendant la durée du programme pour une mise à jour de l'état de vulnérabilité, selon les indicateurs utilisés par l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM, avec l'appui du bureau régional. Un changement éventuel de certaines parties de la zone ciblée pourra alors être recommandé.

## PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

### Les interventions du PAM au Sénégal

9. De par son mandat, le présent programme de pays couvre uniquement les activités de développement, mais il a été conçu pour prendre en compte d'autres types d'intervention du PAM. Depuis le troisième trimestre 2001 et pour une durée de six mois, suite à l'insécurité civile en Casamance, le PAM, en collaboration avec le gouvernement et les donateurs, apporte une assistance d'urgence visant notamment les familles des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui viennent accroître le nombre des pauvres dans les zones urbaines de la région de Ziguinchor. En fonction de l'évolution de la situation, elle pourrait être suivie d'une intervention prolongée de secours et de redressement, notamment pour le retour des personnes déplacées et la réinsertion civile des ex-combattants.
10. Une telle intervention contribuera à améliorer la sécurité dans la région et les zones limitrophes et facilitera les actions de développement prévues dans le présent programme en matière de nutrition, d'éducation et de prévention des crises. Parallèlement, ces actions de développement contribueront à prévenir tout nouveau conflit, en offrant aux populations des services sociaux et les moyens d'accroître leur production agricole.
11. De même, les différentes activités du présent programme de pays se renforceront mutuellement. Les activités de nutrition et d'éducation-formation amélioreront la capacité des populations cibles de faire face aux crises. Et les travaux d'aménagement pour

<sup>3</sup> La première appellation est la région administrative; la seconde est la région naturelle.



renforcer la production et les revenus agricoles contribueront à améliorer la sécurité alimentaire de ces populations et, indirectement, leur capacité d'apprentissage. L'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, dans le cadre de l'activité fondamentale 2, est une mesure d'accompagnement transversale du présent programme de pays qui viendra compléter les sessions de formation prévues dans le cadre de chaque activité.

### Ressources et processus de préparation du programme de pays

12. Le niveau de base des ressources proposé pour ce programme est de 39 708 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct de 21,8 millions de dollars, couvrant la période de 2002 à 2006. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 192 640 par an en moyenne. Si des ressources additionnelles sont disponibles, elles seront utilisées dans le cadre d'une activité complémentaire d'expansion de la formation en milieu urbain; elle concernera 65 000 bénéficiaires par an, à partir de 2003, et nécessitera 17 550 tonnes de produits alimentaires, équivalant à 9,6 millions de dollars au titre des coûts opérationnels directs.
13. Le tableau ci-dessous récapitule le niveau des ressources et le nombre de bénéficiaires de 2002 à 2006.

Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activités (% tonnage)	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage de femmes/filles bénéficiaires
<b>Activité fondamentale 1:</b> santé-nutrition	7 978	20,1	345 900	77
<b>Activité fondamentale 2:</b> éducation	26 530	66,8	577 300	50
<b>Activité fondamentale 3:</b> prévention des crises	5 200	13,1	40 000	50
<b>Total, activités fondamentales</b>	<b>39 708</b>	<b>100</b>	<b>963 200</b>	59,9
<b>Activité complémentaire 2</b>	17 550	–	260 000	60
<b>Total programme de pays</b>	<b>57 258</b>	–	<b>1 223 200</b>	59,9

14. Le présent programme de pays reflète les priorités du gouvernement et celles du PAM, tout en tenant compte de la capacité d'absorption du pays. Il s'inscrit dans l'orientation générale du Gouvernement sénégalais de lutte contre la pauvreté, dont le document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté doit être publié en décembre 2001.
15. Le programme reflète également les orientations stratégiques du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en cours de finalisation et auquel le PAM a largement contribué. La nouvelle version du bilan commun de pays a été publiée en juin 2001 et sert de base au deuxième Plan-cadre, qui prévoit une coordination entre les institutions des Nations Unies pour les activités suivantes: i) la lutte contre la pauvreté dans le département de Kédougou; ii) l'éducation pour tous; et iii) la situation "après-conflit" en Casamance.
16. Le programme de pays a été préparé en consultation étroite avec tous les partenaires du PAM. Un comité de pilotage a été mis en place avec les représentants des structures



gouvernementales et des consultations ont eu lieu avec les donateurs, les partenaires des Nations Unies et les ONG. Ce comité de pilotage a lui-même mis sur pied trois groupes de travail thématiques correspondant aux activités fondamentales.

17. Le PAM participe également aux travaux de trois groupes de coordination, à savoir les groupes “environnement”, “développement rural et sécurité alimentaire” et “parité des sexes et développement”<sup>4</sup> lesquels rassemblent l’ensemble des représentants de la coopération bilatérale et multilatérale”. Le PAM participe aussi activement au groupe de travail ad hoc sur la Casamance, mené conjointement par le PNUD et l’Union européenne.

## LES ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

### Activité fondamentale 1: Contribution au programme de renforcement de la nutrition

#### *Orientation stratégique*

18. Cette activité s’inscrit dans le cadre de l’objectif du gouvernement visant à réduire la malnutrition de moitié d’ici 2015 (suite au Sommet mondial de l’alimentation de 1996) et répond à la priorité 1 de la politique du PAM visant à favoriser le développement (permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes).
19. Le Projet de nutrition communautaire (PNC), que le PAM appuie depuis 1997, sera substitué en 2002 par le Programme de renforcement de la nutrition (PRN), qui regroupera tous les programmes et projets de nutrition communautaire en cours. Ce programme, d’une durée de 10 ans, sera multi-sectoriel et s’étendra aux zones rurales, périurbaines et urbaines les plus pauvres pour couvrir progressivement tout le territoire. Le PRN est axé sur la nutrition communautaire et la prise en charge intégrée des maladies des enfants. Il prévoit des interventions complémentaires en matière de sécurité alimentaire des ménages, d’eau et d’assainissement ainsi qu’un appui aux initiatives communautaires.

#### *Analyse des problèmes*

20. Un tiers des Sénégalais n’atteint pas le niveau de consommation alimentaire équivalant à l’apport énergétique de 2 400 kilocalories par personne et par jour recommandé par la FAO. En milieu rural, les périodes de soudure, pour les plus pauvres, peuvent parfois durer huit mois. En milieu urbain, on observe une dégradation significative de la fréquence et de la qualité des repas.
21. Les enfants constituent une catégorie particulièrement à risque. En 2000, 19 pour cent des enfants âgés de moins de 5 ans accusaient un retard de croissance, 8,3 pour cent étaient émaciés et la prévalence de l’insuffisance pondérale était de 18,4 pour cent. Les taux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile sont en augmentation depuis 1995, atteignant respectivement 70, 81 et 145 pour 1 000 (2000). La malnutrition est associée à plus de 40 pour cent des décès. Dans les quartiers urbains défavorisés, le taux de malnutrition est comparable à celui en milieu rural, en général plus élevé.

<sup>4</sup> Menés respectivement par les Pays-Bas, l’Union européenne et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).





22. Les femmes enceintes et les mères allaitantes présentent des carences en micronutriments, ce qui influe sur l'état de malnutrition de leurs enfants. La prévalence de l'anémie est estimée à 42 pour cent chez les femmes de 15 à 49 ans et à 55 pour cent chez les femmes enceintes. La carence en iode et le goitre sont endémiques dans les régions du sud et de l'est du pays et l'avitaminose A reste l'une des causes les plus fréquentes de cécité infantile. Les aliments de supplément à l'allaitement maternel sont introduits tardivement et leur fréquence de distribution, leur densité énergétique et leur valeur nutritionnelle sont le plus souvent insuffisantes<sup>5</sup>.

### **Objectifs et résultats escomptés**

23. L'objectif global est de contribuer à faire régresser la malnutrition de la population cible, en satisfaisant de manière durable les besoins nutritionnels de jeunes enfants, de femmes enceintes et de mères allaitantes.
24. En liaison avec le PRN, les objectifs de cette activité sont les suivants: i) assurer la promotion de la croissance des enfants de 0 à 36 mois dans les centres de nutrition communautaire (CNC); ii) diminuer les carences en micronutriments chez les femmes et les enfants de 6 à 36 mois; iii) faire reculer la faim immédiate et promouvoir le développement physique et psychique des enfants de 3 à 6 ans; iv) promouvoir la production locale et la commercialisation d'aliments de complément par les communautés elles-mêmes.
25. L'activité aura trois composantes: a) une supplémentation alimentaire pour les enfants mal nourris de 6 à 36 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les CNC des quartiers urbains les plus pauvres<sup>6</sup>; b) un apport alimentaire aux garderies attenantes aux CNC pour les enfants de 3 à 6 ans; c) un appui alimentaire aux organisations féminines pour la fabrication d'un aliment de supplément adapté et sa commercialisation.
26. Les résultats attendus de l'activité fondamentale sont les suivants: i) l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables; ii) un apport alimentaire et une préparation préscolaire pour les enfants de 3 à 6 ans; iii) la production et la commercialisation d'un aliment de supplément adapté et de qualité.

### **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

27. L'aliment de supplément enrichi sera distribué pendant six mois aux enfants mal nourris, aux femmes enceintes au cours du dernier trimestre de leur grossesse et aux mères allaitant des enfants de moins de 6 mois. Cet aliment enrichi contribue à la récupération nutritionnelle infantile, à la satisfaction des besoins spécifiques en nutriments des femmes enceintes et des mères allaitantes, et encourage les mères à participer au programme de santé et de nutrition.
28. Dans le cadre des garderies, une collation à base de farine enrichie sera préparée avec l'apport d'autres produits alimentaires fournis par la communauté et les parents. Cette collation aura pour fonction de combattre la faim immédiate chez les enfants et de les

---

<sup>5</sup> Le "rouye" est l'aliment le plus fréquent. Il s'agit d'un gruau de mil dont l'enfant sevré ne consomme guère plus de 200 ml par repas. Ceci correspond à 70 calories et 2 grammes de protéines par repas. La norme de cinq repas par jour est très rarement suivie parmi les populations pauvres; en général, l'enfant prend deux à trois repas par jour.

<sup>6</sup> En cas de détection de malnutrition sévère, un traitement immédiat de récupération nutritionnelle est prévu dans les centres de santé.



maintenir dans les garderies tout en les préparant au cycle scolaire. Il permettra aussi aux mères des quartiers pauvres de disposer de plus de temps pour mener des activités génératrices de revenus.

29. L'assistance à la fabrication locale et à la commercialisation d'une farine de supplément permettra notamment de former des organisations féminines en technologie alimentaire, de leur fournir un stock initial de matières premières locales et de mener des activités de sensibilisation. L'apport alimentaire pour cette composante représente une compensation en nature (du manque à gagner ou de l'éloignement des tâches ménagères pendant le temps de la formation) et permet d'accroître la disponibilité alimentaire des ménages participants.

### **Stratégie d'exécution**

30. L'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP), qui a acquis une expérience importante dans le cadre du PNC, assurera la gestion et la distribution des produits alimentaires au niveau des CNC pendant la période 2002–2004, les agents de santé/nutrition et des CNC étant chargés du suivi technique des enfants et des femmes fréquentant les centres.
31. L'aliment de supplément sera fabriqué par une entreprise locale et vendu au PAM. Il couvrira les besoins des CNC et des garderies, et des cantines scolaires pour ce qui est des collations. Il sera composé de maïs (céréale de base), de niébé, d'arachide, de sucre et d'un complexe multivitaminé et multiminéraux.
32. La stratégie de base du PRN, mise au point par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale, prévoit l'arrêt progressif des financements extérieurs, dans le cadre d'un système national de prestations de services nutritionnels reposant sur l'engagement des communautés à les gérer et les financer. Dans cette perspective, la distribution gratuite de farine par le PAM devra faire place à son achat commercial dès 2004, avec une prise en charge progressive par les communautés de 2002 à 2004 et la fabrication d'une farine locale par les groupements féminins comme activité génératrice de revenus. Parallèlement à la responsabilisation des communautés, le PAM encouragera la participation plus large des femmes à la gestion des CNC, y compris les garderies.

### **Bénéficiaires et avantages escomptés**

33. Les bénéficiaires primaires directs de cette activité sont essentiellement des femmes et des enfants, dont l'état nutritionnel sera durablement amélioré. Pour les composantes "supplémentation" et "garderies", quelque 345 000 bénéficiaires répartis sur 292 CNC prendront part à l'activité, dont environ 138 000 enfants de 6 à 36 mois et 192 000 femmes enceintes et mères allaitantes sur une durée de trois ans (2002–2004) et quelque 15 000 enfants de 3 à 6 ans fréquentant les garderies pendant les cinq ans du présent programme de pays.
34. Les formations techniques pour la fabrication d'une farine de complément, alliées à l'alphabétisation fonctionnelle et à une formation à la gestion, s'adresseront à des organisations féminines structurées, motivées et possédant une capacité technique. Neuf cents femmes au total seront ainsi formées.

### **Appui et coordination**

35. Outre les formations en technologie alimentaire et le stock alimentaire de départ pour la transformation en farine, le PAM fournira aux organisations féminines ainsi formées du



petit équipement de transformation et assurera une partie des frais de fonctionnement des ONG partenaires qui les encadreront, selon un protocole qui reste à définir.

36. Le PRN est cofinancé par la Banque mondiale, le *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW), l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et le PAM. L'approche intégrée de ce programme, souvent cité en exemple, permettra de faire reculer durablement la malnutrition, avec notamment un changement des comportements alimentaires, une réduction de l'incidence des maladies liées à l'eau grâce à un meilleur accès à l'eau potable ainsi que la mise en place d'une capacité locale de prestations nutritionnelles gérées par la communauté. Les formations techniques et à la gestion seront organisées conjointement avec des partenaires spécialisés, notamment l'Environnement et développement du Tiers Monde–Groupes de recherche–action–formations (ENDA-GRAF), le Groupe de recherches et d'échanges technologiques, l'Institut de technologie alimentaire, le Projet de promotion des micro-entreprises rurales et d'autres ONG nationales.

### **Dispositifs de suivi**

37. Le suivi sera assuré conjointement par le PAM et, pour la composante "supplémentation" dans les CNC, par l'AGETIP et enfin, pour les formations techniques, par les ONG partenaires. Ces structures d'exécution remettront régulièrement au PAM leurs rapports incluant des données ventilées par sexe en fonction des indicateurs retenus (voir cadre logique en annexe).
38. Un groupe de travail thématique se réunira régulièrement pour examiner l'état d'avancement de l'activité; il sera constitué par des représentants du Ministère de la santé et de la prévention, du Ministère de la famille et de la petite enfance, de l'AGETIP, des organisations partenaires des Nations Unies et des ONG.
39. Une étude spécifique devra être menée par le gouvernement pour préparer le désengagement du PAM et la prise en charge progressive de la production de farine et de la gestion des CNC par les communautés.

### **Estimation des coûts**

40. Cette activité nécessitera 14 tonnes de céréales, 5 tonnes d'huile végétale, 5 tonnes de légumineuses, 7 868 tonnes de farine enrichie et 86 tonnes de sucre, soit un total de 7 978 tonnes de produits alimentaires pour un coût opérationnel direct de 4,7 millions de dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 2,7 millions de dollars.

## **Activité fondamentale 2: Appui au secteur de l'éducation et de la formation**

### **Orientation stratégique**

41. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) du gouvernement visant notamment à atteindre la scolarisation pour tous et à éradiquer l'analphabétisme d'ici à 2010. Elle correspond à la priorité 2 de la politique du PAM visant à favoriser le développement (permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation).
42. Cette activité a deux composantes: a) l'appui aux cantines scolaires des écoles primaires; b) un apport alimentaire en appui aux sessions d'alphabétisation fonctionnelle et de formation professionnelle, notamment en faveur des femmes.



### **Analyse des problèmes**

43. Les zones ciblées pour les cantines scolaires, la formation professionnelle et l'alphabétisation sont celles qui présentent la plus grande vulnérabilité alimentaire, se caractérisant par un très faible accès aux produits alimentaires ou une incapacité à trouver des modes de subsistance alternatifs, tant en ville qu'à la campagne. Les conditions de vie y sont très difficiles et les plus touchés sont les enfants d'âge scolaire, les jeunes chômeurs urbains et les groupes vulnérables assistés par le PAM dans les CNC.
44. En milieu rural, cette situation entraîne, au niveau de l'éducation, un taux de scolarisation insuffisant, une fréquentation irrégulière et un taux d'abandon important dans les écoles de l'enseignement élémentaire. Les parents ne parviennent pas à couvrir les frais de scolarité; les enfants, surtout les filles, sont sollicités pour certaines tâches ménagères et agricoles, les trajets jusqu'à l'école sont longs et rares sont les collations à emporter préparées au domicile. Pour l'année scolaire 1999/2000, le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 68,3 pour cent, contre une moyenne de 75 pour cent en Afrique subsaharienne. Bien que la scolarisation des filles ait progressé plus vite que celle des garçons au cours des cinq dernières années, celles-ci restent en retard par rapport aux garçons, avec des taux respectifs de 46 et 54 pour cent, et elles redoublent et abandonnent plus souvent que les garçons. L'écart de scolarisation est le même entre le milieu rural et le milieu urbain (46 et 54 pour cent), avec d'importantes disparités entre les régions.
45. L'exode rural est un phénomène particulièrement préoccupant. Les migrants ne possèdent aucune qualification, sont souvent pratiquement analphabètes et les possibilités d'apprentissage d'un métier sont faibles, alors que le potentiel d'insertion de ce flux dans le tissu socio-économique périurbain diminue significativement d'année en année. Deux tiers des Sénégalais âgés de 15 à 50 ans, dont 75 pour cent de femmes, sont analphabètes. Quarante pour cent des jeunes de 20 à 35 ans habitant en ville sont au chômage et exclus de toute forme de solidarité et de services sociaux.

### **Objectifs et résultats escomptés**

46. Cette activité vise à favoriser l'acquisition des connaissances et à contribuer à l'éradication de l'analphabétisme chez les populations en situation d'insécurité alimentaire, en particulier les filles et les femmes.
47. En matière d'éducation formelle, l'activité visera principalement à assurer une alimentation régulière des élèves et à accroître le nombre d'inscriptions, l'assiduité et la poursuite des études, en particulier en ce qui concerne les filles dans les zones d'insécurité alimentaire. Les résultats attendus pour cette activité sont les suivants: i) l'élimination de la faim immédiate pour une population scolaire moyenne de 101 860 élèves pendant cinq années scolaires; ii) l'accroissement des inscriptions jusqu'à atteindre un taux de 4,1 pour cent par an, en particulier chez les filles; et iii) la réduction des taux d'absentéisme et d'abandon, toujours chez les filles.
48. En matière d'éducation non formelle, les objectifs visés sont d'alphabétiser et de former 58 000 adultes, principalement des femmes et des jeunes des quartiers les plus défavorisés d'une vingtaine de villes<sup>7</sup>. Le but est de leur donner une vraie qualification qui débouchera sur un emploi ou une activité génératrice de revenus.

<sup>7</sup> Dont environ 8 000 femmes également bénéficiaires de l'activité fondamentale 1 en tant que femmes allaitantes.



### **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

49. Dans les écoles, l'aide du PAM servira à éliminer la faim immédiate. En tant que transfert de revenus, elle incitera également les parents à inscrire et à maintenir leurs enfants à l'école, en particulier les filles. Dans les écoles visées, la ration individuelle du PAM sera servie sous forme de collation dans la matinée et de repas chaud à midi. Dans le cas des centres d'accueil (internats de filles), le PAM prendra en charge le déjeuner et le dîner. Les repas seront diversifiés grâce aux contributions des parents d'élèves (légumes frais, viande ou poisson, condiments).
50. En matière d'alphabétisation et de formation, l'aide alimentaire du PAM vise à inciter les groupes cibles à participer régulièrement aux sessions de formation, en leur offrant une compensation pour le manque à gagner ou l'éloignement des tâches domestiques pendant le temps de la formation. Elle renforcera également la sécurité alimentaire des bénéficiaires et de leurs familles.
51. Une mission d'examen et de revue technique est prévue avant le démarrage de cette activité pour définir un certain nombre de modalités de l'aide alimentaire. Elle analysera notamment s'il convient de distribuer des rations sèches comme incitation additionnelle à la scolarisation des filles, quelles améliorations apporter aux comités de gestion de l'aide alimentaire, en particulier la participation des femmes, en liaison avec les partenaires disponibles sur le terrain. Elle déterminera également le type de formations adaptées aux débouchés des marchés.

### **Stratégie d'exécution**

52. Le groupe de travail thématique, portant à la fois sur l'éducation, la formation et l'alphabétisation, comprendra notamment des représentants du gouvernement<sup>8</sup>, des institutions partenaires des Nations Unies, de CARITAS et du PAM. Des comités régionaux et départementaux comprenant des structures similaires se chargeront de l'exécution de l'activité.
53. Au niveau local, les comités de gestion présidés par les directeurs d'école et gestionnaires des centres d'accueil veilleront à l'application rigoureuse des méthodes de gestion et à la présentation des rapports périodiques. Les parents d'élèves, membres des comités de gestion, et notamment les femmes, seront étroitement impliqués dans la mise en oeuvre de l'activité et la gestion des produits alimentaires au niveau local. Ils seront sensibilisés à l'importance de l'éducation et sollicités pour la construction éventuelle de cuisines, la mise à disposition de magasins de stockage et le gardiennage des produits.
54. En ce qui concerne la formation et l'alphabétisation des adultes, qui démarreront en 2003, la stratégie d'exécution sera définie par la mission d'examen et de revue technique. D'ores et déjà, des partenaires très actifs dans ce domaine ont été contactés, comme ENDA-Tiers-Monde et CARITAS. Les services compétents des ministères concernés et notamment celui de la formation professionnelle et de l'alphabétisation seront impliqués.

### **Bénéficiaires et avantages escomptés**

55. La composante "cantines scolaires" vise les élèves des écoles élémentaires publiques, des écoles privées suivant le programme officiel et des centres d'accueil. L'ensemble des

---

<sup>8</sup> Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'alphabétisation et des langues nationales, Ministère de la famille et de la petite enfance, Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique.



bénéficiaires des deux premières catégories est estimé à 92 000 élèves en 2002, dont environ la moitié seront des filles; ce nombre augmentera jusqu'à 4,1 pour cent par an pour les deux sexes, atteignant environ 108 000 en 2006. Les centres d'accueil auront un effectif constant de 2 000 filles par an. Grâce aux repas, ces élèves pourront suivre l'ensemble du cursus primaire.

56. La composante "formation et alphabétisation" concernera environ 58 000 bénéficiaires qui se verront offrir une qualification leur permettant d'accéder à un emploi ou de mener une activité génératrice de revenus.

### ***Appui et coordination***

57. Des fonds seront alloués pour l'achat d'ustensiles de cuisine et de petite vaisselle à l'usage des cantines. Des formations seront organisées conjointement par le gouvernement et le PAM pour la gestion des produits alimentaires, le fonctionnement des cantines et la préparation des repas. Les partenaires d'exécution assureront notamment des activités de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles et sur des aspects nutritionnels liés à la préparation et à la diversification des aliments à l'intention des parents.
58. En complément à la présente activité, le PDEF visera également à atténuer les disparités entre les régions et entre les sexes grâce aux campagnes massives en faveur de la scolarisation des enfants et au programme de construction et de réhabilitation des écoles. Les principaux bailleurs de fonds extérieurs dans ce secteur sont la Banque mondiale, la Banque islamique de développement, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement (AFD), l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence canadienne de développement international, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et la KfW.
59. La coordination générale de la composante éducation reviendra au groupe thématique, qui veillera notamment à la préparation des rapports d'avancement, à l'organisation des visites de suivi sur terrain et à la préparation de la revue à mi-parcours et des plans d'action annuels. La composition de la structure de coordination pour la formation et l'alphabétisation sera déterminée dans le cadre de la mission d'examen et de revue technique.
60. Une collaboration est prévue avec l'UNICEF pour assurer le déparasitage et fournir un apport en fer aux enfants de 0 à 12 ans (dans les écoles, mais aussi dans les CNC et les garderies de l'activité fondamentale 1) ainsi que pour la construction d'infrastructures scolaires (points d'eau et latrines). CARITAS poursuivra son partenariat avec le PAM dans le cadre des cantines scolaires. De nouveaux partenariats sont prévus avec des ONG spécialisées dans la formation des adultes, ainsi qu'une coordination avec les bailleurs ou institutions des Nations Unies présentes dans le secteur, tels que l'AFD, le GTZ ou le PNUD.

### ***Dispositifs de suivi***

61. Le suivi de l'activité sera effectué conjointement par le gouvernement et le PAM, en liaison avec les autres partenaires d'exécution, tels que CARITAS et ENDA-Tiers-Monde. Les données des rapports seront ventilées par sexe, suivant notamment les indicateurs mentionnés dans le cadre logique en annexe. Une étude de référence sera réalisée au démarrage de l'activité. Une étude spécifique sera menée à mi-parcours sur les résultats atteints dans les domaines de la scolarisation des filles et de la participation des mères aux comités de gestion, en complément des études qui pourront être menées par le gouvernement.



### **Estimation des coûts**

62. Cette activité nécessite 16 906 tonnes de céréales, 2 162 tonnes d'huile végétale, 3 355 tonnes de légumineuses, 2 247 tonnes de farine enrichie, 900 tonnes de sucre et 960 tonnes de sel, soit un total de 26 530 tonnes de produits alimentaires équivalant à un coût opérationnel direct de 14 millions de dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 2,5 millions de dollars.

## **Activité fondamentale 3: Assistance à la prévention des crises**

### **Orientation stratégique**

63. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire élaborée en 1999. Elle correspond à la priorité 4 de la politique du PAM visant à favoriser le développement (atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature).
64. Elle comprend deux composantes: a) un appui aux travaux communautaires de création d'actifs durables et de protection des ressources naturelles; et b) un appui alimentaire aux sessions d'alphabétisation fonctionnelle et de formation professionnelle en matière de gestion et d'entretien des infrastructures et aménagements créés.

### **Analyse des problèmes**

65. En dépit de ses grandes potentialités, le développement agricole du Sénégal reste confronté à de nombreuses contraintes. On peut citer notamment les conditions climatiques difficiles propres au Sahel et, en particulier, les cycles de sécheresse et les inondations, la dégradation des ressources naturelles<sup>9</sup> et l'absence de mesures d'encouragement destinées aux producteurs. Ce facteur entraîne la paupérisation du monde rural, l'exode des hommes valides vers les villes surpeuplées, une baisse des rendements à l'hectare et un manque d'entretien des infrastructures, avec au total un bilan céréalier à la baisse.
66. Au niveau des ménages ruraux, la disponibilité alimentaire est généralement insuffisante pendant une bonne partie de l'année. Les périodes de soudure peuvent atteindre huit mois pour les plus pauvres et les produits alimentaires de substitution sont rares (produits de cueillette, tubercules). Les sécheresses répétées contribuent à faire baisser les stocks céréaliers familiaux et à une dégradation des conditions socio-économiques des populations vivant dans les zones vulnérables, avec une baisse du niveau journalier de consommation alimentaire, surtout en période de soudure. Dans ces conditions, les plus vulnérables sont pratiquement dans l'incapacité de faire face aux effets des catastrophes naturelles qui nécessitent alors des interventions d'urgence répétées.

---

<sup>9</sup> La réduction du couvert forestier et la salinisation des sols sont deux phénomènes préoccupants. Concernant ce dernier, on recense 400 000 hectares de superficies salinisées dans le bassin du fleuve Casamance et 143 000 hectares dans le bassin du fleuve Gambie. La région de Kolda est régulièrement sujette aux feux de brousse par manque de pare-feux (durant la période 1997–1998, on a recensé dans cette région 169 foyers et la destruction totale de 187 960 hectares et seulement 24 hectares de pare-feux aménagés).



### **Objectifs et résultats escomptés**

67. L'objectif global de cette activité consiste à accroître durablement les disponibilités vivrières des ménages ruraux afin de leur donner une capacité accrue de résistance face aux effets des calamités naturelles<sup>10</sup>.
68. Pour ce faire, des travaux communautaires visant à protéger les ressources naturelles existantes et à créer des actifs durables dans le domaine agricole sont entrepris et des formations seront définies en fonction des actifs qui seront créés dans la première composante.
69. Cette activité a pour but un accroissement durable de la production vivrière et agricole et des revenus grâce: i) au développement de l'agriculture (aménagement de bas-fonds, retenues collinaires, surcreusement de mares, digues anti-sel, etc.) et du jardinage polyvalent (maraîchage et arboriculture fruitière, fonçage de puits); ii) à l'aménagement et à la protection des ressources naturelles: fonçage de puits, fixation de dunes et plantations (haies vives, brise-vent, parcelles boisées, etc.); et iii) au renforcement des capacités techniques agricoles et de gestion des ressources.

### **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

70. L'aide alimentaire constituera: i) une aide aux familles des zones les plus vulnérables en période de soudure; ii) une incitation à réaliser des travaux communautaires et à participer aux séances de formation; et iii) un transfert de revenus. Elle permettra de compenser le coût d'opportunité que constitue l'abandon temporaire des tâches domestiques ou agricoles, notamment pour les femmes. L'aide alimentaire sera distribuée principalement pendant la saison sèche (de novembre à mai), durant laquelle se font les travaux agricoles. Elle permettra de couvrir une partie des besoins alimentaires pendant la période critique de soudure (de mai à septembre) et d'éviter que les villageois ne consomment leurs semences.

### **Stratégie d'exécution**

71. Le Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire sera responsable de la coordination de l'activité. Il signera des lettres d'entente avec la Direction nationale des eaux et forêts et celle de l'agriculture, responsables de l'exécution des actions relevant de leurs compétences respectives et qui disposent d'unités fonctionnelles (chefs de secteur) en contact permanent avec les populations rurales bénéficiaires.
72. L'activité sera mise en oeuvre en utilisant l'approche participative. Lors de la phase préparatoire de chaque campagne agricole, les chefs de secteur des eaux et forêts et de l'agriculture utiliseront la Méthode accélérée de recherche participative pour une sélection rigoureuse des bénéficiaires et des interventions nécessitant une aide alimentaire; elle leur permettra également d'impliquer davantage les femmes. Les initiatives prioritaires les plus pertinentes approuvées par le PAM seront rassemblées en un programme départemental de prévention des crises. Un appui sera également fourni aux communautés pour l'identification et la formulation de leurs besoins. Chaque initiative sélectionnée fera l'objet d'un contrat d'engagement entre toutes les parties concernées.
73. Les distributions de vivres seront supervisées par des comités locaux comprenant des représentants des services techniques, des autorités locales et des groupements bénéficiaires, avec la participation effective des femmes.

<sup>10</sup> En cas de crise de grande envergure, la présente activité pourra également être utilisée pour une première intervention rapide en attendant qu'une opération d'urgence du PAM soit approuvée et mise en place.





74. Une mission de formulation est prévue avant le démarrage de l'activité. Elle aura notamment pour tâche de vérifier la pertinence du processus d'approbation des microprojets initiés à la base, l'ancrage institutionnel de l'activité au niveau national et local, l'implication des femmes dans les interventions menées, et de confirmer le rôle de l'assistance alimentaire et la perception des bénéficiaires sur les actions menées.

### **Bénéficiaires et avantages escomptés**

75. Pour la composante des travaux d'intérêt communautaire, les bénéficiaires seront au nombre d'environ 37 500 pour toute la durée du programme; il s'agira des membres des organisations paysannes sélectionnées dans les zones retenues pour le présent programme de pays et de leurs familles. L'aide alimentaire permettra non seulement à court terme de faire face à la période de soudure mais à plus long terme de protéger le patrimoine naturel et de construire des infrastructures communautaires durables qui permettront d'accroître la production vivrière et agricole ainsi que les revenus. Les femmes assureront en grande partie la gestion de l'aide alimentaire, dont une partie sera préparée par elles et consommée sur le chantier. Elles seront ciblées en priorité et seront bien souvent aussi les principales bénéficiaires secondaires<sup>11</sup>.
76. A partir de 2003, environ 2 500 personnes, dont deux tiers de femmes, bénéficieront de sessions de formation destinées à renforcer leur capacité de réaction face aux crises.

### **Appui et coordination**

77. Outre les dépenses liées au suivi, aux accords de partenariat avec les ONG et aux diverses formations, un certain nombre d'outils légers seront fournis pour faciliter l'exécution des travaux communautaires.
78. Diverses ONG assureront l'exécution et le suivi de la composante de formation de groupements ruraux, dont la Fédération des associations féminines du Sénégal, qui œuvre notamment à la promotion économique des femmes. AFRICARE, qui intervient dans des domaines tels que l'agriculture, l'hydraulique et l'élevage, pourra mettre en place des mesures d'accompagnement telles que la mise à disposition de petits matériels agricoles aux groupements encadrés.
79. Cette activité correspond à l'un des trois axes stratégiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à savoir le développement rural dans le département de Kédougou; des complémentarités seront activement recherchées avec les interventions d'autres institutions des Nations Unies, comme celle du Fonds d'équipement des Nations Unies, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds présents (notamment le GTZ et la coopération néerlandaise). La collaboration qui existe entre la FAO et le PAM dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme spécial de sécurité alimentaire sera poursuivie.
80. L'Observatoire sur la sécurité alimentaire fournira des informations sur l'évolution de la sécurité alimentaire au niveau national, notamment sur les zones les plus vulnérables définies par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA).

---

<sup>11</sup> Les femmes sont en effet les bénéficiaires principales de l'ouvrage une fois terminé. Par exemple, elles n'ont plus à marcher loin pour avoir accès au bois de chauffe ou à l'eau, une fois le reboisement effectué ou le puits creusé en bordure du village.



### **Dispositifs de suivi**

81. Le suivi de la composante “travaux communautaires” sera assuré par les services techniques décentralisés des Ministères de l’agriculture et de l’environnement. Celui de la composante “formation” sera assuré par les partenaires d’exécution. Autant que possible, les données seront ventilées par sexe, suivant les indicateurs retenus, tels que le nombre et le type de réalisations créées et gérées par les communautés, l’augmentation des productions vivrière et agricole, la réduction des temps de corvée d’eau et de bois, etc. (voir cadre logique en annexe).

### **Estimation des coûts**

82. Cette activité nécessitera 3 250 tonnes de céréales, 1 300 tonnes de légumineuses et 650 tonnes d’huile végétale, soit un total de 5 200 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct estimé à 3,1 millions de dollars. La contribution du gouvernement sera de l’ordre de 1,4 million de dollars.

### **Activités d’appui**

83. Au niveau du programme dans son ensemble, des formations seront dispensées aux partenaires d’exécution, notamment sur la gestion des produits alimentaires et la manière de mieux impliquer les femmes tant comme participantes que comme bénéficiaires des interventions. Le comité de suivi existant sur l’avancement des femmes dans les interventions du PAM au Sénégal, qui comprend tous les partenaires du PAM, continuera à suivre le niveau de réalisation des Engagements du PAM en faveur des femmes. Comme indiqué ci-dessus, la carte de la vulnérabilité sera régulièrement mise à jour.
84. Le PAM s’efforcera de jouer un rôle actif auprès du gouvernement et des bailleurs de fonds pour favoriser les actions concertées de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sénégal.

### **Principaux problèmes, hypothèses et risques**

85. Le succès du programme de pays dépend largement du niveau de ses ressources. Si celles-ci venaient à manquer, la priorité serait accordée à l’appui aux CNC (2002–2004), aux cantines scolaires des écoles publiques et aux formations en technologie alimentaire des organisations féminines (pour assurer la pérennisation des acquis). L’efficacité des interventions du PAM dépendra également en grande partie des financements complémentaires prévus, comme par exemple ceux pour la mise en oeuvre du PRN et l’amélioration qualitative et quantitative de l’enseignement primaire. Une gestion et une coordination efficaces des activités du programme par les organismes de contrepartie et les différents partenaires d’exécution, notamment dans leur travail auprès des bénéficiaires, revêtent aussi une grande importance.
86. Les difficultés que rencontreraient les bénéficiaires à prendre en charge l’ensemble des coûts de fonctionnement des CNC pourraient constituer un risque majeur pour le succès du PRN et devront être étudiées de près lors de sa mise en oeuvre.
87. Une catastrophe naturelle de grande envergure ou des troubles civils pourraient compromettre les résultats escomptés du programme.
88. Il est fortement recommandé que la céréale de base soit le riz, la céréale la plus consommée au Sénégal. Par ailleurs, l’éventuel achat local de riz permettrait d’encourager les petits producteurs et de relancer la production rizicole, en particulier dans la vallée du



fleuve Sénégal. Une autre céréale n'aurait pas le même impact et pourrait poser des problèmes d'habitudes alimentaires, de conservation (semoule de maïs) ou d'usinage (mil).

## PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

### Examen préalable

89. Avant le démarrage du présent programme, les activités fondamentales 2 et 3 feront l'objet de missions d'étude technique, qui analyseront les modalités et outils opérationnels ainsi que le cadrage institutionnel de celles-ci, et élaboreront les résumés d'activités. Les services techniques du gouvernement seront associés de près au processus qui tirera également partie des compétences des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'UNESCO, l'Organisation internationale du travail et la FAO. Les activités fondamentales 1 et 2 ont déjà fait l'objet, respectivement, d'une mission d'identification en juin 2000 et d'une mission de revue technique à mi-parcours en janvier 2000.
90. Une fois le présent programme de pays approuvé par le Conseil d'administration et une fois les résumés d'activités soumis aux comités local et régional d'examen des projets conformément aux procédures du PAM, un atelier d'information sera organisé pour les groupes thématiques (comprenant tous les partenaires) sur les modalités opérationnelles et le calendrier d'exécution.

### Exécution du programme

91. Étant donné l'importance accordée par le PAM à une gestion des programmes axée sur les résultats, le personnel de terrain sera renforcé dans les régions d'intervention. Le personnel international et local, comprenant une dizaine de personnes des sections programme et logistique, sera formé en matière de gestion de l'aide alimentaire, de suivi et d'évaluation des projets, de rapports et d'instruments d'analyse de la vulnérabilité. De même, des formations spécifiques sont prévues pour les partenaires d'exécution.
92. Le Ministère de l'économie et des finances est chargé de la gestion de tous les programmes de développement. Son représentant présidera le comité annuel de pilotage du programme de pays, qui vérifiera l'état d'avancement du programme et validera les plans d'action annuels présentés par les groupes thématiques. Ces derniers seront constitués de représentants des ministères techniques, des partenaires d'exécution et du PAM; ils se réuniront régulièrement pour examiner la programmation des activités à venir et suivre les activités en cours au vu des objectifs fixés.
93. En matière de logistique, avant le démarrage des activités du programme, une mission sera effectuée par la section de logistique régionale pour mettre à jour les matrices logistiques relatives aux coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM). Au vu des difficultés financières auxquelles le pays doit faire face, il est recommandé que le PAM assume 100 pour cent des coûts de TTEM.
94. Plusieurs mesures de renforcement des capacités logistiques sont prévues: recours aux transporteurs privés, positionnement des vivres sur un nombre réduit de sites d'entreposage, évaluation des besoins du CSA en équipement et en formation, introduction du nouveau système de suivi des produits alimentaires du PAM et mécanismes renforcés de suivi des distributions. Le PAM effectuera régulièrement des missions d'inventaire des stocks dans les magasins du CSA. Un Mémorandum d'accord entre les deux organisations



précisera la nature et le type de la collaboration. Par ailleurs, l'approche participative s'appliquera également à la réception et à la gestion des vivres.

95. Le PAM continuera de recourir, autant que possible et en fonction des conditions du marché, aux achats locaux, comme ce sera le cas pour la farine enrichie utilisée au titre des activités fondamentales 1 et 2.

### Développement durable

96. Un certain nombre d'options ont été prises dans le cadre du présent programme pour assurer la pérennisation des résultats. Pour ce qui est de la supplémentation alimentaire fournie aux CNC, le PAM s'est engagé aux côtés du gouvernement et de la Banque mondiale à préparer sa phase de retrait et à transférer la technologie et les compétences requises pour cette composante aux communautés elles-mêmes. En matière de cantines scolaires, en complément des efforts importants entrepris par le gouvernement, c'est une génération entière d'enfants qui sera alphabétisée et sera dotée des outils nécessaires leur permettant de devenir des adultes économiquement actifs. En outre, les filles et les femmes formées par le programme voudront certainement à leur tour assurer une éducation à leurs filles. Enfin, l'accent est mis sur l'approche participative en matière de prévention des crises dans le but de développer durablement la capacité des bénéficiaires de gérer et maintenir leurs ressources naturelles et leurs infrastructures agricoles.

### Suivi et évaluation du programme de pays

97. Pour renforcer le système de suivi, le PAM doit se rapprocher des bénéficiaires et des partenaires d'exécution des diverses activités et, par conséquent, une présence continue est nécessaire sur le terrain. Le PAM compte ainsi ouvrir un bureau auxiliaire à Ziguinchor et une antenne à Tambacounda, qui sont deux points stratégiques dans la zone d'intervention du PAM, tant au niveau du présent programme qu'à celui des opérations de secours menées en Casamance.
98. Le PAM renforcera ses effectifs en recrutant des agents de terrain polyvalents qui auront pour fonction de suivre en permanence les interventions, en collaboration avec les autorités décentralisées, les services techniques et les représentants des ONG partenaires. Ils remettront des rapports réguliers au bureau du PAM à Dakar pour information ou action. Une formation spécifique leur sera fournie. Ils devront, en outre, élaborer des rapports sur le niveau et la qualité de la collaboration avec les partenaires et leur capacité de gérer l'aide alimentaire selon un calendrier préétabli, évaluer la pertinence de l'aide en fonction des besoins et le niveau de participation des bénéficiaires, en particulier celui des femmes, et vérifier le respect des plans de distribution.
99. Les rapports obligatoires sur les distributions et les résultats obtenus en fonction des indicateurs retenus au départ seront préparés par les différents partenaires d'exécution. Les rapports annuels consolidés sur les activités du programme seront effectués par l'autorité en charge du programme national dont dépendra chaque activité<sup>12</sup>. Le CSA restera responsable des rapports périodiques sur la gestion et le suivi des stocks.
100. En collaboration avec le secrétariat exécutif de la Commission nationale de la sécurité alimentaire, chargé du suivi des zones à risque alimentaire et du suivi des marchés, le PAM

<sup>12</sup> A savoir la Commission nationale de lutte contre la malnutrition pour l'activité liée au PRN, le Comité national de coordination et de suivi du PDEF pour l'activité éducation/formation et la Commission nationale de sécurité alimentaire pour l'activité de prévention des crises.



surveillera régulièrement l'évolution de la vulnérabilité dans le pays. Sur la base des informations recueillies sur le suivi des pluies et des campagnes agricoles (notamment auprès de la FAO), et sur la base d'informations recueillies directement sur le terrain, le PAM disposera d'un plan de contingence en cas de crise grave.

### Activité complémentaire

101. Si des ressources additionnelles peuvent être mobilisées, le PAM élargira son intervention de formation en milieu urbain afin de soutenir les objectifs du gouvernement destinés à réduire le taux d'analphabétisme de 5 pour cent par an et à renforcer les capacités de lutte contre la pauvreté et le chômage urbain. L'extension de la formation/alphabétisation permettra d'assister 65 000 bénéficiaires par an à partir de 2003, soit un total de 260 000 jeunes chômeurs dans une vingtaine de villes du pays, en mettant l'accent sur les femmes. L'assistance sera octroyée dans le cadre d'actions vivres pour la formation, par le biais d'ONG partenaires d'exécution. Les modalités seront définies par la mission de revue technique de l'activité fondamentale 2.
102. Les besoins en vivres sont estimés à 11 700 tonnes de céréales, 3 900 tonnes de légumineuses, 1 950 tonnes d'huile végétale soit un total de 17 550 tonnes, correspondant à des coûts opérationnels directs d'environ 9,6 millions de dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 2 millions de dollars.
103. La mise en oeuvre d'activités complémentaires dépend de la disponibilité de financements additionnels bilatéraux ou multilatéraux ciblés. Toutes les ressources du PAM proviennent de contributions volontaires.

### Évaluation

104. Une évaluation à mi-parcours sera organisée en mai 2004<sup>13</sup>. Elle permettra d'examiner les progrès réalisés par rapport aux objectifs et les facteurs qui auront influencé positivement ou négativement les résultats. Des études qualitatives complémentaires seront effectuées selon les besoins définis au cours de la mise en oeuvre du programme, notamment en ce qui concerne l'impact et le rôle de l'aide alimentaire sur les femmes et leur perception de cette aide.
105. Le présent programme de pays fera l'objet d'une évaluation globale, plus détaillée, en mai 2006, avec pour objectif de tracer les futurs axes stratégiques sur la base des enseignements qui auront été recueillis.

---

## RECOMMANDATION

106. Pour le programme de pays proposé pour le Sénégal, qui couvre la période 2002-2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 21,8 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de 9,6 millions de dollars pour des activités complémentaires.

---

<sup>13</sup> Cette période est la plus appropriée pour les trois activités: elle vient quelques mois avant la fin de la période de désengagement de la supplémentation alimentaire dans les CNC pour l'activité fondamentale 1, avant la fin de l'année scolaire 2003/2004 pour l'activité fondamentale 2 et en pleine période de soudure pour l'activité fondamentale 3.





**ANNEXE I****RESUME DU SSP POUR LE SENEGAL (WFP/EB.1/2001/7/2)**

Le Sénégal est un pays sahélien à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Il ne figure pas parmi les pays les moins avancés (PMA), mais il est classé par le PNUD, dans son rapport sur le développement humain pour 2000, comme pays à faible développement humain, au 155<sup>ème</sup> rang sur un total de 174 pays. Le revenu par habitant est estimé à 520 dollars E.-U. en 1998 et la population, selon le Rapport sur le développement de la Banque mondiale en 1997/1998, est estimée à neuf millions d'habitants avec un taux de croissance moyen de 2,7 pour cent par an. Le taux de croissance urbaine a été en moyenne entre 1990 et 1999 de quatre pour cent et environ 50 pour cent de la population vit dans les centres urbains.

Au cours de la période 1995-1997, et suite à la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles, son produit intérieur brut (PIB) a cru en moyenne de cinq pour cent. En matière de sécurité alimentaire, la production céréalière est caractérisée par son insuffisance face à une demande croissante. La disponibilité annuelle brute de céréales par habitant au cours des cinq dernières années se situe en moyenne à 105 kilogrammes contre une moyenne admise de 185 kilogrammes. Le pays doit en conséquence importer chaque année plus de 40 pour cent de ses besoins en céréales. Selon une enquête menée par la Banque mondiale, la pauvreté au Sénégal touche environ 30 pour cent des ménages sénégalais et les femmes, analphabètes à 75 pour cent, représentent environ les deux tiers de la population pauvre. L'accès aux services sociaux essentiels est très limité en ce qui concerne la santé, l'éducation et l'emploi.

En appui à la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, le futur programme de pays (2002-2006) concentrera davantage ses efforts, en intervenant principalement dans les secteurs sociaux que sont la santé/nutrition et l'éducation/formation. Il couvrira les zones rurales marginalisées et exposées à l'insécurité alimentaire, ainsi que certains quartiers des principales villes du pays où la pauvreté et le chômage rendent extrêmement difficile l'accès à la nourriture. Les activités futures répondront aux priorités 1, 2 et 4 de la politique visant à favoriser le développement.

Autour des activités de développement assistées dans le cadre des deux composantes sociales du futur programme de pays que sont les centres de nutrition communautaires et les actions d'éducation, une réserve alimentaire sera créée pour des activités de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) guidera la préparation du programme de pays pour le Sénégal (2002-2006). Faisant suite à l'évaluation, en avril 2000, du premier programme de pays du PAM pour le Sénégal (1999-2001) dont il incorpore les recommandations stratégiques et opérationnelles, il a été élaboré en étroite concertation avec le gouvernement et les divers partenaires au développement. Il s'inscrit dans les orientations de politique générale du gouvernement et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Sénégal (2002-2006).



## PRINCIPAUX POINTS SOULEVES DURANT LE DEBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE SENEGAL

Le Conseil a exprimé son appui au SSP et a demandé au Secrétariat d'entreprendre la préparation d'un programme de pays. Des représentants ont approuvé le ciblage proposé et l'accent qui avait été mis sur les questions relatives à la nutrition et ont noté que la situation du pays offrait la possibilité d'appliquer une approche mieux équilibrée entre les activités concernant le secteur social et celles tendant à créer des avoirs physiques. Le Secrétariat a expliqué que le programme futur mettrait l'accent sur un plus petit nombre d'activités et que la priorité accordée au secteur social était conforme à la stratégie du gouvernement.

Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité pour le prochain programme de pays d'être axé sur le secteur urbain. Ils ont demandé que le Conseil réexamine la proposition tendant à mettre fin aux activités d'assainissement urbain en cours et ont souhaité savoir comment le Programme tenterait de résoudre le problème du chômage urbain qui affecte particulièrement les jeunes.

L'observateur du Sénégal a informé le Conseil que son gouvernement avait officiellement demandé que le pays soit reclassé dans la catégorie des pays les moins avancés. Il a exprimé des préoccupations touchant la cessation des activités d'assainissement urbain et a mis en relief la priorité que le Gouvernement sénégalais accordait aux problèmes de la pauvreté en milieu urbain et du chômage des jeunes. Le Secrétariat a informé le Conseil que la décision de remplacer les activités d'assainissement par un élément formation s'adressant particulièrement aux jeunes immigrants urbains était fondée sur les recommandations issues de l'évaluation du programme de pays et d'une étude du bureau de pays. Le Secrétariat a expliqué qu'il serait réalisé une étude de faisabilité pour identifier les besoins spécifiques de formation en vue de développer les activités génératrices de revenus et de créer des avoirs.

Quelques représentants ont demandé que les activités futures aient un impact démontré en matière d'aide alimentaire et ont recommandé que les systèmes de suivi et d'évaluation soient renforcés avant la formulation du prochain programme de pays. Ils ont souligné qu'il fallait disposer d'informations pertinentes et de données ventilées par sexe concernant l'alimentation scolaire.

Un représentant a pris note avec satisfaction de l'intervention prévue dans la région de la Casamance et a souligné le rôle clé que le Programme pouvait y jouer dans le processus de paix et de relèvement. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'indépendamment des activités prévues dans le cadre du programme de pays, il avait déjà été préparé une demande d'assistance sous forme d'une IPSR qui serait soumise au siège pour examen.





**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE  
PROGRAMME DE PAYS POUR LE SÉNÉGAL (2002–2006)**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Hypothèses et risques
<b>Objectif au plan national:</b>		
Atténuer la pauvreté dans toutes les régions du pays, en particulier, par l'accroissement des disponibilités alimentaires et des revenus qui en découlent, l'amélioration de la situation nutritionnelle des groupes vulnérables à court terme et la mise en place de lignes de défense appropriées pour protéger les populations des calamités naturelles ou d'autres origines	Réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015	<b>Hypothèses:</b> Croissance économique soutenue, supposant une répartition équitable des revenus, avec augmentation des investissements de l'Etat en matière de santé, d'éducation et de sécurité alimentaire.
<b>Objectif général du programme de pays:</b>		
Atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire parmi les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans les régions très vulnérables, en soutenant les interventions du gouvernement dans ses programmes de lutte contre la malnutrition, d'amélioration du secteur de l'éducation et de la formation, et de sécurité alimentaire	Contribution à la réduction de moitié de la malnutrition d'ici à 2015, à l'éradication de l'analphabétisme, à l'objectif de la scolarisation pour tous en 2010 et de la préscolarisation pour tous d'ici à 2015 ainsi qu'au renforcement de la capacité de réaction face aux crises	Niveau des ressources suffisant (PAM, partenaires, gouvernement, bénéficiaires). <b>Risque:</b> Catastrophe naturelle ou troubles civils entraînant un arrêt prolongé des activités.
<b>Buts spécifiques du programme de pays:</b>		
Réduction de la malnutrition par la satisfaction des besoins nutritionnels des jeunes enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes	Pourcentage d'émaciation en début et en fin de phase de supplémentation alimentaire (enfants de 6 à 36 mois) Pourcentage d'enfants de femmes bénéficiaires naissant avec un poids normal Prévalence d'enfants de 6 à 36 mois bénéficiant d'un complément adéquat selon la tranche d'âge	<b>Hypothèse:</b> Exécution de toutes les composantes du PRN.
Accès à l'éducation primaire des enfants et éradication de l'analphabétisme par un apport nutritionnel en appui à l'enseignement et à la formation	Passage du taux brut de scolarisation de 68,3 pour cent en 2000 à 94,4 pour cent en 2006–2007 Cours d'initiation (première année de l'enseignement élémentaire) en 2005 pour tous les enfants âgés de 7 à 8 ans Réduction du taux d'analphabétisme de 5 pour cent par an	Hausse des investissements dans l'enseignement élémentaire. Partenariat efficace entre le ministère, les collectivités locales et les autres pourvoyeurs de l'éducation. Sensibilisation des adultes aux bienfaits de la formation et de l'alphabétisation. Microcrédits et emplois urbains disponibles.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE  
PROGRAMME DE PAYS POUR LE SÉNÉGAL (2002–2006)**

<b>Hiérarchie des résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Hypothèses et risques</b>
Capacité accrue des bénéficiaires de faire face aux effets négatifs des calamités naturelles	Augmentation de la production vivrière Conservation et gestion rationnelle des ressources naturelles	Partenaires d'exécution capables de mettre en oeuvre une véritable approche participative de développement à la base. Financements complémentaires disponibles.
<b>Résultats spécifiques de chaque activité:</b>	<b>Indicateurs au niveau des activités*:</b>	
<b>Activité 1:</b>		
1.1 Croissance améliorée des enfants de 0 à 36 mois dans les CNC	Taux de récupération nutritionnelle après six mois, par classe d'âge au début Pourcentage de rechute des enfants Taux de couverture	Exécution de toutes les composantes du PRN. Les communautés prennent davantage en charge la gestion des CNC et la contribution des bénéficiaires pour l'achat d'une farine de supplément augmente progressivement.
1.2 Diminution des carences en micronutriments chez les femmes et les enfants de 6 à 36 mois	Prévalence de la carence en vitamine A chez les enfants (6 à 59 mois) et chez les femmes après l'accouchement Prévalence de la carence en fer chez les femmes enceintes et chez les enfants de 6 à 59 mois	<b>Risque:</b> Désengagement total de l'Etat des CNC et incapacité des populations vulnérables de prendre à leur charge l'ensemble des coûts de fonctionnement.
1.3 En milieu urbain, faim immédiate réduite et préscolarisation des enfants de 3 à 6 ans	Taux de couverture Taux d'abandon Taux de préscolarisation accru	
1.4 Mères libérées pour mener des activités génératrices de revenus	Pourcentage des femmes menant une activité génératrice de revenus	
1.5 Production locale et commercialisation d'aliments de supplément	Nombre d'organisations opérationnelles six mois après la formation sur le total des organisations formées	



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE  
PROGRAMME DE PAYS POUR LE SÉNÉGAL (2002–2006)**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Hypothèses et risques
<b>Activité 2:</b>		
2.1 Éliminer la faim immédiate chez les élèves	Disparition des états de somnolence et de fatigue chez les élèves fréquentant la cantine Fourniture régulière de repas dans les écoles	<b>Hypothèses:</b> Financements complémentaires disponibles dans le secteur de l'éducation en termes qualitatifs et quantitatifs.
2.2 Contribuer à accroître l'inscription des élèves à l'école, en particulier celle des filles	Taux d'accroissement annuel des inscriptions au niveau de la Campagne d'inscription	Sensibilisation suffisante des parents d'élèves, et des adultes aux bienfaits de la formation.
2.3 Réduire le taux d'absentéisme ou d'abandon, en particulier chez les filles	Taux annuel de fréquentation Taux annuel d'abandon au niveau de la Campagne d'inscription et du Cours moyen première année (cinquième année d'enseignement élémentaire)	
2.4 Contribuer à permettre aux groupes vulnérables d'accéder à l'emploi ou à une activité génératrice de revenus par l'alphabétisation et la formation professionnelle	Nombre de personnes formées ayant accès à l'emploi ou à une activité génératrice de revenus, ventilées par sexe	Débouchés pour les jeunes et les femmes formés.
<b>Activité 3:</b>		
3.1 Capacité accrue des ménages et communautés rurales vulnérables de faire face aux crises en leur permettant d'investir dans des actifs communautaires durables pour l'augmentation de la production et la protection des ressources naturelles de base	Nombre et nature des ouvrages d'infrastructure créés Actifs créés qui sont gérés et maintenus par les communautés bénéficiaires Nombre de personnes sensibilisées et formées selon les actifs à gérer et à entretenir, avec ventilation par sexe Augmentation des productions vivrière et agricole	Encadrement et suivi adéquat par les structures traditionnelles de l'Etat ou par les ONG. Financements complémentaires. <b>Risques:</b> Calamité naturelle de grande ampleur (sécheresse, inondation, acridiens) qui handicape la productivité des actifs créés et décourage les producteurs (exode rural, manque d'entretien). Indisponibilité de terres communautaires.





**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE  
PROGRAMME DE PAYS POUR LE SÉNÉGAL (2002–2006)**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Hypothèses et risques
Produits de chaque activité:	Indicateurs au niveau de chaque activité*:	
<b>Activité 1:</b>		
1.1 138 000 enfants de 0 à 6 mois et 192 000 femmes enceintes et mères allaitantes dans les CNC ont reçu une ration sèche hebdomadaire de l'aliment de supplément enrichi pendant six mois pour la période de 2002 à 2004	<p>Nombre de bénéficiaires (par sexe, tranche d'âge)</p> <p>Nombre de rations sèches hebdomadaires distribuées</p> <p>Quantité de farine distribuée</p> <p>Quantité des pertes et raisons au niveau CNC</p> <p>Ratio de distribution (bénéficiaires directs/ bénéficiaires éligibles)</p> <p>Pourcentage d'enfants ayant reçu un aliment de supplément sur le nombre d'enfants encadrés</p> <p>Pourcentage des anciens bénéficiaires directs sur le total des bénéficiaires directs, par catégorie</p> <p>Nombre de femmes ayant reçu un aliment de supplément, par catégorie</p> <p>Pourcentage de femmes ayant reçu une supplémentation alimentaire sur le total des femmes encadrées</p> <p>Nombre de seaux de farine distribués</p>	<p><b>Hypothèses:</b></p> <p>Exécution de toutes les composantes du PRN.</p> <p>Forte mobilisation sociale pour atteindre la population ciblée.</p> <p>Les séances d'information, éducation, communication accompagnent la fourniture d'une supplémentation alimentaire dans les CNC.</p> <p>Forte motivation des agents dans les CNC et des mères.</p> <p><b>Risques:</b></p> <p>Partage important de l'aliment au sein de la famille malgré la sensibilisation.</p> <p>Désengagement total de l'Etat des CNC et incapacité pour les populations vulnérables de prendre à leur charge l'ensemble des coûts de fonctionnement.</p>
1.2 15 000 enfants de 3 à 6 ans dans les garderies attenantes aux CNC ont consommé une collation cinq jours sur sept	<p>Nombre d'enfants participants (par sexe) dans les garderies</p> <p>Nombre de collations préparées</p> <p>Nombre de jours d'alimentation</p>	<p><b>Hypothèses:</b></p> <p>L'apport d'autres produits alimentaires fournis par la communauté et les parents permet de préparer des collations pour les garderies.</p>
1.3 900 femmes formées en technologie alimentaire pour la production d'un aliment de supplément	<p>Nombre d'organisations féminines formées</p> <p>Nombre de participants par session de formation</p> <p>Nombre de rations distribuées par an</p>	<p>Engagement du gouvernement en faveur des microentrepreneurs et de la création d'un label pour protéger les producteurs et les consommateurs.</p> <p>L'UNICEF et d'autres partenaires assurent les campagnes de sensibilisation pour compléter l'apport du PAM en aliments de supplément.</p>

**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE  
PROGRAMME DE PAYS POUR LE SÉNÉGAL (2002–2006)**

<b>Hiérarchie des résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Hypothèses et risques</b>
1.4 Les organisations de femmes formées ont reçu un stock initial de matières premières locales	Nombre d'organisations ayant reçu un stock initial Volume initial mis à la disposition de chaque organisation	
1.5 L'accès des organisations formées aux complexes multivitaminés et multiminéraux est facilité	Nombre d'organisations ayant accès aux complexes multivitaminés et multiminéraux	
1.6 Des normes nationales de qualité et un label sont élaborés	Existence d'un label pour les aliments de complément ayant les caractéristiques appropriées, selon une norme reconnue par l'Institut sénégalais de normalisation	
1.7 Sensibilisation renforcée à l'utilisation d'aliments de complément adaptés	Nombre d'activités de sensibilisation	
<b>Activité 2:</b>		
2.1 Distribution chaque année de 180 collations et déjeuners à une moyenne de 99 860 élèves des écoles primaires et de 270 déjeuners et dîners aux 2 000 bénéficiaires des centres d'accueil	Nombre d'élèves des écoles primaires et des centres d'accueil assistés Nombre et types de repas distribués aux bénéficiaires Nombre de jours d'alimentation Taux moyen mensuel d'alimentation	Hausse des financements et coordination adéquate dans l'enseignement primaire. Sensibilisation adéquate des parents d'élèves, et leur participation étroite à la gestion des vivres.
2.2 Exécution dans les délais de 15 plans de distribution trimestriels des vivres	Nombre de plans de distribution trimestriels préparés et correctement exécutés Quantités de vivres distribués par trimestre	
2.3 Distribution mensuelle des rations sèches aux adultes en appui à des sessions de formation/alphabétisation	Nombre de rations sèches distribuées aux femmes Contribution des comités de gestion Pourcentage de femmes membres des comités de gestion	
2.4 Accès à l'emploi, aux activités génératrices de revenus et passage à un niveau d'enseignement supérieur des adultes et élèves	Nombre de personnes ayant accès à l'emploi ou aux activités génératrices de revenus ou à un niveau d'enseignement supérieur	Sensibilisation adéquate des adultes aux bienfaits de la formation. Microfinancements et débouchés.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE  
PROGRAMME DE PAYS POUR LE SÉNÉGAL (2002–2006)**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Hypothèses et risques
<b>Activité 3:</b>		
3.1 37 000 bénéficiaires reçoivent une aide alimentaire pendant la durée du programme dans le cadre de travaux communautaires pour la création d'actifs durables	Nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide alimentaire et quantités de vivres distribués	<b>Risques:</b> Calamité naturelle de grande ampleur.
3.2 2 400 bénéficiaires reçoivent des vivres dans le cadre d'actions vivres pour la formation/sensibilisation à partir de 2003	Nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide alimentaire et quantités de vivres distribués	Insuffisance des ressources du PAM.
3.3 Des infrastructures villageoises sont créées dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement pour atténuer l'effet des crises	75 pour cent de ces ouvrages d'infrastructure devront être réalisés pendant la durée du programme, grâce à des contrats locaux de développement signés avec les organisations paysannes	<b>Hypothèses:</b> Encadrement et suivi adéquats par les structures de l'Etat ou les ONG partenaires. Financements complémentaires disponibles.
3.4 Les membres des organisations paysannes bénéficiaires sont formés dans les domaines de la prévention des crises, la sauvegarde de l'environnement et l'entretien des infrastructures rurales créées	Au moins une séance de sensibilisation/formation aura lieu dans chaque département; au moins 50 pour cent des participants seront des femmes	Encadrement et suivi adéquats.
3.5 Les mandataires des paysans se sont engagés à maintenir et à gérer les infrastructures villageoises créées	75 pour cent des ouvrages d'infrastructure créés sont entretenus et gérés par la communauté bénéficiaire selon un contrat d'engagement signé	Encadrement et suivi adéquats. <b>Risque:</b> Non-respect de la clause d'entretien par la communauté.

\* à préciser lors de la formulation de chaque activité.



## ANNEXE III

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU SÉNÉGAL (2002–2006)

## Activités fondamentales

	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	7 978	26 530	5 200	<b>39 708</b>
Produits alimentaires (valeur)	3 887 799	8 054	1 671	<b>13 613 1</b>
Transport extérieur	9 064	3 647	814 923	<b>4 471 8</b>
TTEM (total)	558 460	1 857	364 000	<b>2 779 5</b>
TTEM (coût par tonne)	70	70	70	<b>70</b>
Autres COD	229 500	502 500	249 000	<b>981 000</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>	<b>4 684 823</b>	<b>14 061</b>	<b>3 099</b>	<b>21 845 5</b>
CAD <sup>1</sup>				<b>2 349 5</b>
CAI <sup>2</sup>				<b>1 887 2</b>
<b>Total, coûts pour le PAM</b>				<b>26 082 2</b>
<b>Contribution du gouvernement</b>	<b>2 749 476</b>	<b>2 464</b>	<b>1 394</b>	<b>6 608 4</b>

<sup>1</sup> Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

<sup>2</sup> Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU SÉNÉGAL (2002–2006)

## Activités complémentaires

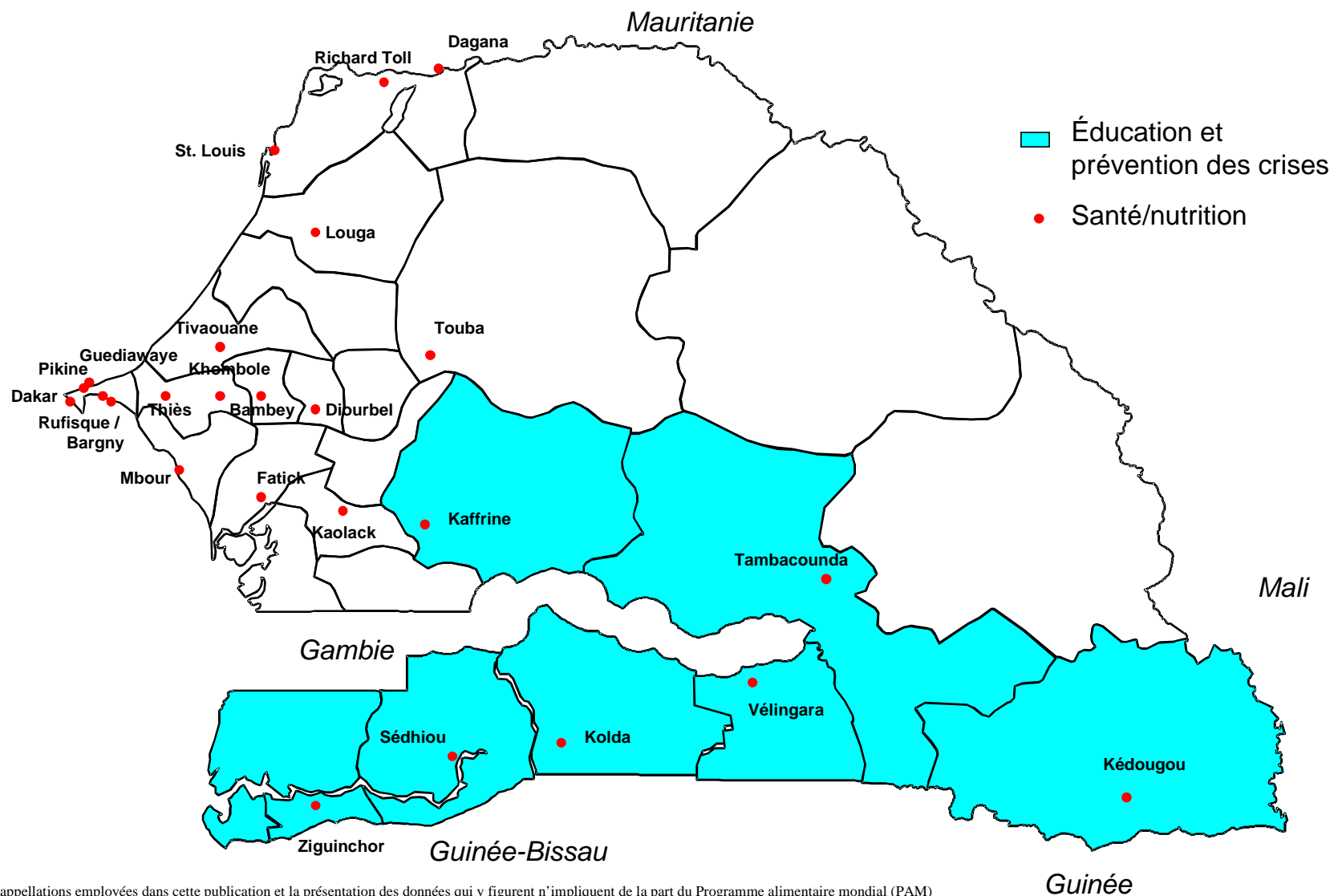
	Activité 2	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	17 550	<b>17 550</b>
Produits alimentaires (valeur)	5 463 900	<b>5 463 900</b>
Transport extérieur	2 811 299	<b>2 811 299</b>
TTEM (total)	1 228 500	<b>1 228 500</b>
TTEM (coût par tonne)	70	<b>70</b>
Autres COD	133 500	<b>133 500</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>	<b>9 637 199</b>	<b>9 637 199</b>
CAD <sup>1</sup>		<b>331 125</b>
CAI <sup>2</sup>		<b>777 529</b>
<b>Total, coûts pour le PAM</b>		<b>10 745 853</b>
<b>Contribution du gouvernement</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

<sup>1</sup> Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

<sup>2</sup> Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



## Zones d'intervention des activités de développement du PAM (2002-2006)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
AFD	Agence française de développement
AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
CNC	Centre de nutrition communautaire
COD	Coûts opérationnels directs
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
ENDA	Environnement et développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTZ	Office allemand de la coopération technique
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
OMS	Organisation mondiale de la santé
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de la formation
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PMA	Pays les moins avancés
PNC	Projet de nutrition communautaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRN	Programme de renforcement de la nutrition
SSP	Schéma de stratégie de pays
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international